

GE_GERICHTE A/3296/2009 vom 25. November 2009

GE Cour de justice, 2009-11-25, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3296_2009

FR: GE_GERICHTE A/3296/2009 du 25 novembre 2009

IT: GE_GERICHTE A/3296/2009 del 25 novembre 2009

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 25.11.2009
A/3296/2009

A/3296/2009 ATAS/1462/2009 du 25.11.2009 (LAA) , RETIRE Par ces motifs
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3296/2009
ATAS/1462/2009 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES
SOCIALES Chambre 4 du 25 novembre 2009 En la cause Monsieur S _____,
domicilié à GENEVE, comparant avec élection de domicile en l'étude de Maître Karin
BAERTSCHI demandeur contre AXA WINTERTHUR, sise General Guisan Strasse 40,
WINTERTHUR défenderesse Vu la demande formée le 11 septembre 2009 par-devant le
Tribunal de céans par Monsieur S _____ contre AXA WINTERTHUR; Vu la réponse
de la défenderesse du 1 er octobre 2009 ; Vu l'audience de comparution personnelle des
parties du 28 octobre 2009 ; Vu le courrier du 16 novembre de Me Karin BAERTSCHI,
avocate, par lequel elle indique avoir été chargée de la défense des intérêts du demandeur et
que ce dernier retire le recours formé pour déni de justice; PAR CES MOTIFS, LE
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Prend acte du retrait du
recours. Compense les dépens. Raye la cause du rôle. Dit que la procédure est gratuite. La
greffière : Isabelle CASTILLO La Présidente : Juliana BALDE Une copie conforme du
présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.